

CHANGEMENT DE CATÉGORIE

Au sujet du changement de catégorie, la commission nationale BMX a pris la décision suivante:

1. Filles chez les garçons:

En 2023, les filles à partir de 10 ans pourront rouler chez les garçons dans la même catégorie d'âge et ceci après approbation de la demande par la commission nationale de BMX.

Ceci est uniquement valable pour **toutes les épreuves en Belgique** et pour **l'entière saison** (donc également pour tous les championnats, y compris le CB).

Les filles qui changent de catégorie, rouleront avec le même numéro de plaque que celui-ci des garçons.

2. Garçons chez les garçons plus anciens d'un an:

En 2023, les garçons âgés de 10 ans jusqu'à et y compris 15 ans pourront rouler dans une catégorie d'âge supérieure, à condition d'avoir terminé dans le top 3 de la Topcompétition BMX en 2022, et ceci après approbation de la demande par la commission nationale de BMX.

Ceci est uniquement valable pour **toutes les épreuves en Belgique** et pour **l'entière saison** (donc également pour tous les championnats, y compris le CB).

3. Filles chez les filles plus anciennes d'un an :

En 2023, les filles âgées de 10 ans jusqu'à et y compris 15 ans pourront rouler dans une catégorie d'âge supérieure, à condition d'avoir terminé dans le top 3 de la Topcompétition BMX en 2022, et ceci après approbation de la demande par la commission nationale de BMX.

Ceci est uniquement valable pour **toutes les épreuves en Belgique** et pour **l'entière saison** (donc également pour tous les championnats, y compris le CB).

Les pilotes qui ont participé lors de la saison passée dans une autre catégorie d'âge ou les filles qui ont couru dans la même catégorie d'âge chez les garçons et qui désirent de répéter ceci en 2022, devront envoyer une nouvelle demande au coordinateur nationale de BMX. Pour ces cas particuliers il n'est pas nécessaire d'avoir terminé dans le top 3 de la topcompétition.

Une demande de changement de catégorie doit être introduite auprès du coordinateur national BMX, M. Michel Vermeiren (michel.vermeiren@belgiancycling.be), avant **le 31 janvier 2023 au plus tard**.